

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux réfection de trottoir et d'investigation autour d'un arbre présentant une inclinaison prononcée, de la rue Grimaux au n° 5 de la rue d'Amiens, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la vitesse sera limitée à 30 Km/h et la circulation alternée par alternat manuel ou par feu tricolore sur cette partie de voie à compter du 26 septembre 2025 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société COLAS - Espace Industriel Nord – 60 rue de la Croix de Pierre – 80000 AMIENS.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 19 septembre 2025

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE